

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL **SEANCE DU 9 JUIN 2011**

Il est 20h15 lorsque le Président, M. Thierry Dagaëff, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la Secrétaire, au Syndic et aux Municipaux tous présents, à l'huissière, à M. Lanthemann boursier, à la presse ainsi qu'au public.

Point 1 : Statutaire

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 39 conseillères et conseillers, 4 excusés et 2 absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2011 par 37 voix pour et 1 abstention.

Lecture de la lettre de démission de M. Jean-Jacques Wegmüller.

Lecture du courrier de M. François Burnand.

Point 2 : Comptes de l'exercice 2010 et rapport de gestion 2010

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Bessard rapporteur de la commission de gestion vient lire son rapport.

M. Nicolas présente et commente les comptes. Aux revenus fr. 5'624'835.71. Aux charges fr. 5'194'968.68, soit une marge avant amortissement et attribution au fond de réserve de fr. 429'867.03.

La discussion sur les comptes est ouverte.

Mme Wagnon au poste « Frais de réceptions et manifestations » ne comprend pas pourquoi il y a fr. 6000.- au budget alors qu'aux charges figurent fr. 25'946.25. Y a-t-il eu des manifestations supplémentaires ? M. Nicolas répond qu'il y a eu la manifestation Odyssee, une subvention pour la fête du bassin a été apportée à Achisle et le petit Noël. Mme Wagnon pense qu'il faudrait augmenter le budget. Mme Schafroth remarque que le poste « Honoraires et prestations de service » a passé de fr. 100'000.- en 2009 à fr. 126'000.- en 2010. Elle demande s'il y a encore des affaires juridiques en cours ? et quel est le montant des honoraires du boursier. M. Nicolas répond que les honoraires du boursier sont de fr. 89'000.- charges sociales comprises. Le reste concerne le solde du paiement des honoraires de Me Marmier dans l'affaire Capt et le paiement d'autres affaires transmises à des avocats. Mme Vantalon demande d'où vient l'augmentation de l'électricité par rapport au budget prévu en ce qui concerne les bâtiments, le Château et le centre villageois. M. Wegmüller demande s'il s'agit de la consommation électrique du Château ce que confirme Mme Vantalon. M. Wegmüller explique que le prix de l'électricité a augmenté. Pour le Château il a été mis en place devant les escaliers une armoire électrique et cette installation est comprise dans les charges du Château. Mme Wagnon trouve que la consommation du Château est importante. M. Wegmüller explique le projet de mettre l'ensemble du Château sous chauffage à distance et que c'est difficile de prévoir juste les montants dans un budget. M. Nicolas précise que mis à part quelques salles, le Château est chauffé à l'électricité. Les classes utilisent les locaux qu'il faut chauffer. Concernant l'église il est nécessaire de la maintenir à une certaine température et d'augmenter le chauffage quelques jours avant une utilisation. La Municipalité fait attention, elle essaie de diminuer les consommations mais n'a pas toujours la facilité de le faire. Mme Delabays au poste « Forêts

et pâturages » elle aimerait savoir quel est le produit brut bois de service ? Elle constate que c'est un poste déficitaire où les revenus sont peu importants par rapport aux charges. Compte tenu des problèmes liés aux énergies y a-t-il des initiatives de la part des autorités communales pour encourager l'utilisation du bois de la région ? M. Nicolas donne la parole à M. Monnier qui explique que le bois de service est utilisé pour la construction, les charpentes. M. Nicolas précise que l'on peut constater dans les comptes que les subventionnements sont diminués et qu'il y a de plus en plus de restrictions. La meilleure promotion du bois c'est la plaquette que l'on va dans un premier temps garder pour nous. M. Monnier précise qu'un inventaire est établi tous les 10 à 15 ans pour surveiller la quantité de bois coupée. A l'Isle il est autorisé de couper 4'000 m³. M. Lanthemann donne des précisions concernant les dépenses thématiques. Mme Capitini au poste « Imputations internes d'intérêts » aimerait savoir à quoi cela correspond ? M. Lanthemann explique que la dépense globale d'intérêts est de fr. 230'000.- sur l'ensemble des emprunts. Un tableau reprenant le tableau des investissements est créé et les intérêts vont être alloués à la part d'investissement qui n'est pas encore amortie. L'année passée d'importants travaux ont été faits à Châtel. Un montant de fr. 560'000.- figure au 31 décembre au bilan. Il a été alloué fr. 10'700.- d'intérêts au poste « Forêts et pâturages » car Châtel fait partie de ce poste. Mme Wagnon au poste « Honoraires et prestations de service » figure une annotation comme quoi cela concernait une étude pour l'agrandissement des bureaux administration. Si cette étude a été faite elle aimerait en connaître la décision. M. Nicolas répond que par rapport aux locaux d'archives qui sont petits il a été étudié la possibilité d'agrandir les bureaux communaux au deuxième étage. Cette étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'architecture Herbart à La Sarraz. Le prix de cette étude se montait à fr. 16'700.-. La Municipalité a mis momentanément le projet en attente par rapport aux coûts global qui se situaient entre fr. 300'000.- à fr. 400'000.-. Mme Wagnon demande si chaque numéro de poste correspond à une dénomination. M. Lanthemann donne des précisions. Mme Schafroth, concernant la numérotation des pièces, demande à M. Bessard si c'est une des sources du manque de clarté qu'il a relevé entre les pièces comptables et la comptabilité. M. Bessard explique qu'il a été mis du temps pour comprendre le système, mais une fois compris c'était bon. Mme Wagnon aimerait savoir pourquoi le poste « Egouts, épuration » est passé de fr. 7'000.- à fr. 11'000.-. M. Chappuis explique que cela regroupe beaucoup de factures concernant des travaux qui ont été effectués. Mme Arber parle d'un compte commun avec celui des égouts où quelques milliers de francs sont compris dedans pour les égouts et non pour la STEP.

La discussion sur le rapport de gestion est ouverte.

M. Nicolas présente et commente le rapport de gestion. Il remercie son secrétariat pour le travail effectué.

Les membres de la commission n'ont pas reçu le rapport. M. Dagaëff pense que la commission pouvait le demander à la Municipalité du fait qu'ils savaient qu'ils devaient se déterminer dessus. Mme Dyer a une question concernant le dicastère des routes, par rapport aux dépassements de vitesse. La Municipalité va-t-elle faire quelque chose pour régler cette situation ? M. Wegmüller répond que se sont les chiffres donnés lors des contrôles faits par le TCS. Cela est fait dans le but d'attirer l'attention de l'automobiliste afin qu'il adapte sa vitesse. Mme Dyer ne trouve pas que la Municipalité fasse le nécessaire pour solutionner ce problème. M. Wegmüller explique qu'il faut des autorisations cantonales pour mettre en place les choses et que cela coûte cher. Mme Dyer aimerait que la Municipalité fasse des propositions pour régler le problème. Mme Schafroth pense que pour dissuader les gens il faudrait mettre en place un vrai radar. M. Bise répond qu'il y a eu 14 contrôles effectués par la gendarmerie durant l'année. Mme Wagnon accentue la question de Mme Dyer. Une pétition avait été faite. Beaucoup de signatures avaient été récoltées mais rien n'a été fait par la Municipalité. Mme Dyer remarque que des travaux sur les routes ont été fait pour un total de fr. 258'000.-. Elle n'a pas le souvenir d'avoir vu de préavis. Il lui est répondu que cela figure au budget. Mme Vantalou fait remarquer que la route du Levant n'est pas à 50km/h mais à 30 km/h. Mme Delabays aimerait savoir si ce rapport de gestion peut être à disposition des habitants sur le site internet de L'Isle. M. Nicolas répond que cela sera fait.

La parole n'étant plus demandée il est passé au vote. Le Conseil communal accepte à l'unanimité les comptes 2010 et le rapport de gestion 2010 tels que présentés par la Municipalité. Décharge en est donnée à la Municipalité.

Point 3 : Préavis 4/2011 : SDIS Région Venoge

La lecture du préavis n'étant pas demandée, Mme Schafroth rapporteur de la commission vient lire son rapport.

Mme Bohlen a une précision sur l'annexe aux statuts. Les 27 communes vont passer durant le mois de juin ces statuts dans leur conseil communaux. Eclépens et Chavannes-le-Veyron ont déjà adhéré. Durant le mois de juillet pour les communes qui ont adhéré, les statuts corrigés à l'art. 19 seront signés. M. Freymond se demande si les parcs de véhicules d'intervention et le matériel seront maintenus dans les communes adhérant au projet ou s'il y aura des remaniements desdits parcs. Mme Bohlen répond qu'il y aura 3 sites de DPS qui seront maintenus et d'autres sites seront fermés. Les sapeurs pompiers de ces DAP fermés pourront rejoindre les DAP ou DPS de leur choix. L'Isle ne sera pas concerné car c'est un DPS avec un DAP intégré.

La parole n'étant plus demandée il est passé au vote. Ledit préavis est accepté par vote à mains levées par 35 voix pour, 2 voix contraires et 1 abstention.

Point 4 : Communication du Bureau

L'installation des autorités communales aura lieu le 15 juin à 19 heures.

Les enveloppes des personnes ayant participé à des commissions seront remises par nos soins ultérieurement.

Le solde du compte du Conseil communal restera en compte pour la nouvelle législature.

Point 5 : Communication de la Municipalité

M. Nicolas répond aux questions restées en suspens lors des différents Conseils communaux. M. Depair des Monuments historiques a été reçu. Il n'y aura pas de subventions pour la réfection des escaliers ni pour le portail et les grilles du Château. M. Chappuis explique que les tailleurs de pierre ont une charte de travail avec les Monuments historiques afin de faire les réfections dans les règles de l'art.

Concernant la demande de M. Failletaz au sujet de la réfection des chemins communaux, le dossier est traité par le Bureau Mosini et Claviezal à Montricher afin de préparer une demande de subventionnement globale pour tous les chemins auprès des Améliorations foncières.

Concernant la demande de M. Gruaz, les lignes blanches de sécurité ont été faites.

Concernant la demande de M. Bessard au sujet de la déchetterie, il est onéreux de mettre des copaux par terre car à chaque fois que le composte est traité les copaux seraient pris avec. Concernant la demande de M. Gruaz au sujet des cartes journalières pour les transports publics, des renseignements ont été pris. La Municipalité a trouvé ces cartes onéreuses par rapport à leur utilisation.

Concernant la demande de Mme Schafroth au sujet de la route du Praley, les travaux seront entrepris avant l'hiver.

M. Nicolas remercie au nom de la Municipalité le Conseil, son bureau et son Président pour l'excellente collaboration et la confiance accordée. Il remercie les conseillères et conseillers pour leur participation et félicite les futurs conseillères et conseillers pour leur prochain engagement.

Il remercie les municipaux qui cessent leur activité. M. Martin, Mme Böhlen, M. Chappuis et M. Wegmüller.

Il remercie également les municipaux qui continuent, Mme Arber et M. Bise. Mme Dumauthioz va commencer. Une nouvelle répartition des dicastères a été effectuée qui sera peut-être modifiée avec l'arrivée du 5^{ème} municipal.

Les listes des candidatures pour l'élection du 5^{ème} municipal sont ouvertes jusqu'au lundi 18 juillet à 12h. L'élection faite selon le système majoritaire le 4 septembre 2011 sauf si un seul candidat se présente auquel cas l'élection sera tacite.

Point 6 : Propositions individuelles

M. Gruaz demande où en est le projet de faire des classes dans l'annexe du Château. Mme Böhlen répond que cela reste un projet. Suite à la loi scolaire un nouveau bâtiment va être construit à La Sarraz.

M. Gruaz remercie pour les lignes blanches et espère qu'elles inciteront les gens à ralentir. Il aimerait que de l'allure soit redonnée à nos fontaines. Si par hasard une fusion de commune devait avoir lieu il propose que le nom de L'Isle soit modifié pour « L'Isle sur Venoge ». Cela indiquerait où nous nous trouvons. Sa dernière idée serait de faire un jumelage avec un « Lille / l'Isle » de France car en France il y en a beaucoup.

M. Hostettler aimerait revenir sur une citation faite par M. Gruaz. *On investit pour les modzons rien pour les piétons*. Il aimerait faire remarquer que si beaucoup d'argent a été touché des améliorations foncières c'est en partie grâce à nos modzons qui vont boire l'eau de notre réseau.

M. Jeanneret voulait parler de la place du concours qui se situe en face du local du chauffage à distance. Il pense qu'il faudrait goudronner cette place comme prévu en 1974 et y faire des places de parc payantes. Le sud de la place devrait être laissé libre avec des macarons pour les gens vivant dans les locatifs. Concernant la fontaine de la Ville il faudrait réparer le chéneau. Comme c'est sa dernière séance il voulait remercier tout le monde. Il a eu beaucoup de plaisir à faire partie du bureau durant 8 ans et a un merveilleux souvenir de sa première course qui a eu lieu à Varsovie.

Mme Pitteloud fait ses remerciements pour la course.

M. Hostettler trouve qu'il faudrait mettre une barrière sur le talus en face du chemin des Ecoliers pour empêcher les enfants de traverser la route à cet endroit-là. Ils devraient utiliser le chemin créé à cet effet. Avant de faire des dépenses pour la sécurité il faut utiliser ce qui est déjà fait. M. Tardy pense qu'avant de dépenser de l'argent il faut que les parents montrent le bon exemple aux enfants.

M. Dagaëff remercie le Conseil dans son ensemble. Il trouve que la vie du village se porte bien et il remercie tout le monde pour leur contribution.

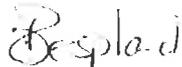
Il remercie l'ensemble du bureau, la vice présidente Mme Vantalou, la secrétaire Mme Dessibourg. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec chacun.

Procès-verbal rédigé par Béatrice Dessibourg, secrétaire du Conseil communal législature 2006-2011.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Thierry Dagaëff, remercie l'assemblée. La séance est levée à 22h15.

Bureau du Conseil communal

Le Président


Isabelle Despland



La Secrétaire


Céline Käser